

# RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX D'ÉLAGAGE SUR DIVERSES VOIES COMMUNALES

Début des travaux  
22/11/2021  
Fin des travaux  
17/12/2021

Article 1 : Entre les 22 novembre et 17 décembre 2021, des travaux d'élagage des végétaux seront réalisés, pour le compte de la CU GPS&O, sur les voies suivantes : boulevard de la Plage, boulevard Victor Hugo, boulevard Jacques Bertin, boulevard Pasteur, avenue du Maréchal Foch, avenue de Dixmude, boulevard de Mantes, boulevard de la République, boulevard de la Paix, boulevard de Bruxelles, place Louvain, boulevard de Paris, avenue d'Ypres, boulevard de la Gare, avenue du Golf, avenue des Dolmens, avenue de Liège et impasse d'Hérubé.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes pourront être appliquées selon l'avancée du chantier :

- La circulation pourra être alternée par demi-chaussée en fonction des contraintes du chantier, soit par la mise en place d'un alternat manuel, soit par feux tricolores.
- Le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies susvisées.
- L'accès aux propriétés des riverains sera maintenu en permanence. Toutes les dispositions seront prises pour ne pas gêner la libre circulation des piétons en toute sécurité.
- Un libre accès aux organes de coupure des réseaux devra être maintenu pour les concessionnaires.

Article 3 : La société S.M.D.A devra procéder à une pré-information au moins 72H avant le commencement des travaux.

Documents  
[Arrêté N° 21/181](#)